



CBD



Convention sur la diversité biologique

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-septième réunion
Montréal, 14-18 octobre 2013

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/17/1/Add.2
12 septembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL : ENGLISH

NOTE EXPLICATIVE SUR L'ORGANISATION DE LA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

I. CONTEXTE

1. La Conférence des Parties, à ses huitième, dixième et onzième réunions, a débattu de moyens et de méthodes pour améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et, à sa décision XI/13, a réitéré sa demande faite à l'Organe subsidiaire à la décision X/12, de concentrer ses efforts sur les aspects scientifiques et techniques du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le programme de travail pluriannuel.

2. Les Bureaux de la Conférence des Parties et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, ainsi que les Amis de la CDB, à leur réunion de février 2013 à Bogis-Bossey (Suisse), et le Secrétaire exécutif dans ses déclarations, ont reconnu à maintes reprises la nécessité de mettre l'accent sur l'application des décisions de la Conférence des Parties et d'utiliser un modèle convenable pour les réunions de l'Organe subsidiaire en conséquence.

3. L'ordre du jour de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a été élaboré en fonction des demandes ci-dessus et sera examiné en respectant un modèle qui diffère quelque peu de celui des réunions précédentes. Les modifications proposées au modèle de réunion ont été élaborées sous la direction du Bureau de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, en prenant en considération les ressources disponibles. Le nouveau modèle a pour but de consacrer plus de temps aux discussions et aux échanges scientifiques et techniques, afin de souligner l'utilité de l'information scientifique pour le processus de la Convention et d'appuyer les Parties dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le programme de travail pluriannuel.

4. Un des principaux objectifs de la douzième réunion de la Conférence des Parties est d'effectuer une évaluation de mi-mandat de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Cependant, avant toute chose, la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques donne aux Parties l'occasion d'examiner les outils et les orientations pour soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique et favoriser le suivi des progrès en vue de la réalisation des Objectifs d'une perspective scientifique et technique et dans un contexte

/...

intergouvernemental. Ces débats devraient soutenir les Parties dans l'exécution de ces deux séries de tâches. Ils permettront également de repérer les lacunes importantes et d'examiner les façons de les combler. De leur côté, la dix-huitième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la cinquième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention contribueront directement à la préparation de la douzième réunion de la Conférence des Parties. Les sessions de l'Organe subsidiaire tenues dans cette période intersessions sont donc considérées comme complémentaires. Il est à souhaiter que la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques permette de tirer d'importantes leçons sur la tenue des futures réunions. Par ailleurs, les changements apportés au modèle pour la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire ne porteront pas atteinte aux arrangements prévus pour sa dix-huitième réunion.

5. Cette note a pour but d'expliquer les différences importantes dans l'organisation de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire par rapport à ses réunions précédentes. Elle est offerte en complément de l'information fournie dans l'ordre du jour annoté (UNEP/CBD/SBSTTA/17/1/Add.1) de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire, afin d'aider les Parties à se préparer en fonction du nouveau modèle.

II. MODÈLE DE RÉUNION

6. Voici les principaux changements dans l'organisation de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques :

a) **Toutes les sessions se dérouleront en plénière.** L'ordre du jour de la réunion de l'Organe subsidiaire sera entièrement débattu en plénière, sans que ses points ne soient répartis entre deux groupes de travail, comme aux réunions précédentes. Ce changement a pour but de favoriser un engagement général accru en réponse aux inquiétudes que les Parties ayant une petite délégation ont manifestées à plusieurs reprises, et de faciliter les discussions scientifiques et techniques sur toutes les questions à l'étude;

b) **Les discussions de groupe, les présentations liminaires et les périodes de questions** ont été intégrées aux sessions afin d'améliorer les échanges sur les aspects scientifiques et techniques, et aussi de favoriser un examen plus approfondi des questions à l'ordre du jour;

c) **Les projets de recommandation n'ont pas été préparés à l'avance.** Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a souvent suggéré des projets de recommandation lors des réunions précédentes, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire. Aucun projet de recommandation n'a été préparé pour la dix-septième réunion compte tenu de l'ampleur des débats prévus et dans le but d'encourager des discussions scientifiques et techniques et des échanges plus ouverts. Les débats de la réunion devraient donner lieu à des conclusions et des recommandations, s'il y a lieu.

7. Au cours des trois premiers jours (lundi à mercredi), les Parties seront invitées à participer à des discussions approfondies et importantes sur les questions à l'ordre du jour et à faire part de leurs expériences sur les sujets à l'étude. Toutes les questions à l'étude aux points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour seront examinées dans des discussions de groupe, des présentations liminaires et des périodes de questions. À l'issue des discussions, les présidents des sessions prépareront, avec l'appui du Secrétariat, un sommaire des débats de la session reprenant les points principaux des échanges aux fins d'intégration dans le rapport de la réunion, et fourniront des éléments qui pourraient aider les Parties à élaborer les conclusions préliminaires.

8. Au cours des deux derniers jours (jeudi et vendredi), les Parties examineront ensemble toutes les questions qu'elles ont soulevées au cours des trois premiers jours ainsi que les résultats des débats, et rédigeront les conclusions convenues d'un commun accord. Ces conclusions ne porteront pas nécessairement sur toutes les questions à l'ordre du jour individuellement, mais fourniront plutôt une

orientation intégrée et récapitulative. Certaines conclusions lanceront un appel à l'action à l'Organe subsidiaire, tandis que d'autres seront formulées dans le cadre du mandat de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et selon les instructions de la Conférence des Parties, en tant que messages destinés à d'autres acteurs tels que le milieu de la recherche, les organes de financement ou l'IPBES. De plus, la réunion pourrait également donner lieu à certaines recommandations à la Conférence des Parties.

III. SESSIONS

Lundi, mardi et mercredi

9. Les échanges des trois premiers jours sur les points 3 (contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique par des moyens scientifiques et techniques) et 4 (évaluation des effets des types de mesures prises conformément aux dispositions de la Convention) de l'ordre du jour seront organisés de manière à aborder les buts stratégiques A à D du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les points 5 (contribution de la Convention au processus intersessions de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)) et 6 (rapports d'activité du Secrétaire exécutif) de l'ordre du jour seront abordés séparément et précédés d'une présentation liminaire. Les travaux proposés pour la période lundi à mercredi seront organisés comme suit :

- Survol des points 3 et 4 de l'ordre du jour (lundi matin)
- Points 3 et 4 de l'ordre du jour : But stratégique A (lundi après-midi)
- Points 3 et 4 de l'ordre du jour : But stratégique B (mardi matin)
- Points 3 et 4 de l'ordre du jour : But stratégique C (mardi après-midi)
- Points 3 et 4 de l'ordre du jour : But stratégique D (mercredi matin)
- Points 5 et 6 de l'ordre du jour (mercredi matin)

10. Toutes les séances de trois heures prévues se dérouleront selon le modèle ci-dessous (certaines variantes seront possibles, surtout au cours des périodes prévues) :

- Remarques liminaires et introduction du président;
- Présentation des membres du groupe d'experts (environ 30 minutes);
- Période de commentaires et de questions, notamment pour souligner l'expérience particulière des Parties sur les présentations des experts (environ 30 minutes);
- Présentation des documents d'information par le Secrétariat;
- Déclarations des Parties et des observateurs (environ 90 minutes);
- Court résumé du président. Une note sommaire plus complète sera préparée et distribuée après la session.

11. Ainsi, les Parties auront l'occasion de faire part de leurs expériences ou de soulever des questions en réponse aux présentations des membres du groupe d'experts à chaque session.

12. Les Parties pourront faire part de leur propre expérience sur le sujet de la session au cours de la période de questions suivant la présentation de l'expert pendant les sessions sur les buts stratégiques. Elles seront notamment invitées à se prononcer sur la disponibilité ou le manque d'outils et d'orientation pour chacun des buts stratégiques.

13. Les Parties et les observateurs auront ensuite la possibilité de présenter un exposé sur le point à l'ordre du jour et les documents faisant l'objet du débat. Les Parties et les observateurs qui ont déjà parlé en réponse à la présentation de l'expert auront de nouveau l'occasion de se faire entendre. Les Parties et les observateurs seront invités, dans leurs exposés sur les points 3 et 4 à l'ordre du jour, à présenter leur propre perspective sur la disponibilité, la pertinence, l'utilisation et l'efficacité des outils de soutien des politiques, des observations et des systèmes de données pour assurer le suivi de la biodiversité, ainsi que sur les besoins scientifiques et techniques particuliers pour améliorer la capacité de conserver et de faire une utilisation durable de la biodiversité, et améliorer l'accès et le partage des avantages de l'utilisation des ressources génétiques. Ainsi, les Parties pourront utiliser ces présentations plus formelles pour mettre l'accent sur les éléments qu'ils souhaitent voir dans les conclusions.

14. Les Parties seront priées de favoriser de courtes interventions (5 minutes, de préférence, et 2 minutes pour les observateurs). Par contre, les Parties pourront prendre la parole de nouveau pendant ce volet afin de répondre brièvement aux autres interventions. Une version plus complète des exposés sera présentée sur demande, sur le site Web de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. Des exemplaires des exposés devraient être remis à l'avance au centre de documentation, si possible, afin qu'ils soient distribués aux interprètes.

15. Les présidents des sessions prépareront une note avec l'appui du Secrétariat, afin de résumer les résultats de leur session et les éléments d'une conclusion possible. Ces notes seront mises à disposition dans les meilleurs délais afin de faciliter les discussions et les observations subséquentes.

16. Les Parties et les observateurs pourront se réunir le mardi et le mercredi, en soirée, en tant qu'Amis de la présidence. Les participants à ces groupes seront invités à compléter, à peaufiner et à développer davantage les éléments qu'ils aimeraient inclure dans les conclusions. Ces rencontres des Amis de la présidence du mardi et du mercredi auront pour but d'assurer que tous les éléments soient présentés aux fins de discussion, même les éléments qui ne figuraient pas dans les notes de la présidence ou qui y ont été mal interprétés. Les présidents des rencontres des Amis de la présidence inviteront les participants à apporter tous les éléments à la table au lieu de tenter de s'entendre sur une liste d'éléments ou un texte en particulier.

Jeudi et vendredi

17. Les Parties seront invitées à préparer les conclusions de la réunion jeudi et vendredi. Le président de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, avec l'appui du Secrétariat, pourra préparer un projet de texte à partir des discussions en plénière de la semaine et les travaux des groupes d'Amis de la présidence, afin de faciliter le travail de la plénière. Les Parties pourraient souhaiter s'entendre sur les conclusions qui pourraient soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique par les Parties et quelques recommandations à la Conférence des Parties. Les Parties pourraient aussi souhaiter organiser les conclusions en fonction des acteurs ciblés, par exemple regrouper toutes les conclusions d'intérêt pour l'IPBES, le milieu de la recherche et les organes de financement scientifiques dans une conclusion au lieu d'élaborer des conclusions par sujet.

IV. DOCUMENTATION

18. Les documents pour la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques seront publiés sur la page Web de la réunion (<https://www.cbd.int/doc/?meeting=SBSTTA-17>). Les délégués sont encouragés à télécharger leurs documents sur leurs appareils mobiles ou à apporter leurs propres exemplaires de tous les documents. Un système « d'impression sur demande » sera mis à l'essai afin de réduire les incidences environnementales de l'organisation de la réunion. Les documents de réunion continueront à être offerts en versions électronique et papier pendant la réunion. Les documents de présession seront imprimés sur demande seulement sur les lieux de la réunion. La reproduction de documents pourrait exiger un certain temps, selon le nombre de demandes reçues.

V. ÉVÉNEMENTS PARALLÈLES

Stands de démonstration

19. Plusieurs stands de démonstration sur des sujets pertinents seront organisés du mardi au vendredi, dans un espace réservé à ces fins sur les lieux de la réunion. Des experts seront sur place afin de présenter les outils pratiques existants, notamment les informations et les instruments de rapport ayant un lien étroit avec l'ordre du jour de la réunion. Les Parties seront invitées à participer aux stands de démonstration afin de s'informer des outils pratiques existants et de raconter leurs expériences.

Événements parallèles

20. Les sujets des événements parallèles de la dix-septième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques seront étroitement liés aux points à l'ordre du jour. Ces événements donneront aux Parties la possibilité de participer à des discussions techniques plus approfondies. Les groupes régionaux seront encouragés à organiser leurs réunions de coordination de façon à permettre à au moins quelques membres de leurs délégations d'assister aux événements parallèles, qui auront lieu du lundi au jeudi à l'heure du midi, ainsi que le mardi et le mercredi en soirée. Un espace sera fourni pour les réunions régionales le matin, avant le début des sessions officielles, selon la pratique habituelle.
